OCOM M408.03 – COMMANDER UNE ESCOUADE

1. **Rendement** : Commander une escouade

2. **Conditions** :

   a. Éléments fournis :

      (1) une fiche aide-mémoire du déroulement d'un rassemblement,

      (2) de la supervision, et

      (3) de l'aide au besoin.

   b. Éléments non permis : S.O.

   c. Conditions environnementales : Une salle d'exercices ou un terrain de parade en plein air (dans des conditions météorologiques favorables).

3. **Norme** : Le cadet doit commander une escouade, y compris :

   a. occuper le poste de commandement approprié;

   b. donner des commandements de la façon suivante :

      (1) mettre en pratique les techniques vocales;

      (2) utiliser les éléments des commandements suivants :

         (a) l'avertissement, et

         (b) l'exécution;

      (3) donner les commandements sur le bon pied; et

   c. saluer au besoin.

4. **Points d'enseignement** :

PE	Description	Méthode	Durée	Réf
PE1	Expliquer et démontrer la façon de commander une escouade et demander aux cadets de la pratiquer : a. effectuer le rassemblement; b. accueillir l'officier de revue pour qu'il effectue l'inspection; c. diriger l'escouade pour l'exécution d'un défilé; et d. quitter les rangs.	Démonstration et exécution	25 min	A0-002 (p. 7-2-1 à 7-2-9, p. 7-3-2 à 7-3-38, p. 7-4-10, p. 7-4-17, p. 7-4-22, p. 9-2-4, p. 9-2-9 et 9-2-10)

5. **Durée** :

a.	Introduction et conclusion :	5 min
b.	Démonstration et exécution :	25 min
c.	Durée totale :	30 min

Unofficial convenience copy of A-CR-CCP-804/PG-002, cached 2026-11-08 from https://app.cadets.gc.ca/cadet-publications/A-CR-CCP-804-PG-002/A-CR-CCP-804-PG-002.pdf.
Verify against the official publication.

6. **Justification** : La méthode d’instruction par démonstration et exécution a été choisie pour cette leçon, parce qu'elle permet à l'instructeur d'expliquer et de démontrer l’habileté liée au commandement d’une escouade, tout en donnant aux cadets l’occasion de pratiquer l’habileté sous supervision.

7. **Documents de référence** : A0-002 A-PD-201-000/PT-000, Directeur - Histoire et patrimoine 3-2. (2005). *Manuel de l’exercice et du cérémonial des Forces canadiennes*. Ottawa, Ontario, Ministère de la Défense nationale.

8. **Matériel d’instruction** : Fiche aide-mémoire du déroulement d’un rassemblement.

9. **Matériel d'apprentissage** : Fiche aide-mémoire du déroulement d’un rassemblement.

10. **Modalités de contrôle** : Cet OCOM est évalué conformément aux instructions du chapitre 3, annexe B, COREN 408.

11. **Remarques** : Dans le cas où les cadets sont nombreux, répartir le groupe en deux ou trois escouades et faire faire la rotation aux cadets en tant que commandants.

Unofficial convenience copy of A-CR-CCP-804/PG-002, cached 2026-11-08 from https://app.cadets.gc.ca/cadet-publications/A-CR-CCP-804-PG-002/A-CR-CCP-804-PG-002.pdf.
Verify against the official publication.